



**COMMUNE DE DOURGNE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**Séance du 1er juillet 2024**  
**N° 20240701DL45**

Nombre de Conseillers :

En exercice : 13

Présents : 9

Votants : 11

Date de la convocation : 25/06/2024

Date d'envoi : 26/06/2024

## OBJET : RENOUELEMENT DU BAIL DE LA GENDARMERIE

L'an deux mille vingt-quatre et le premier juillet à 18h30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Gabriel PUJOL, sous la Présidence de Madame COUGNAUD Dominique, Maire,

**Présents :** Mme COUGNAUD Dominique, Maire.  
 Mme BOURDIN Danielle, M. COLLOT Adrien, Adjoint  
 Mmes FOURNES Véronique, HERNANDEZ Gisèle, MONTAGNÉ Isabelle, LANDESSE Corinne, TERRAL Patricia,  
 M. MONTAGNÉ Patrick, Conseillers

**Excusés :** Mme DIOT Stéphanie (Procuration V. FOURNES), M. BEILLARD Adrien (Procuration A. COLLOT), S. POIREL

**Absents :** M. BARTOLO Thibaud

**Secrétaire de séance :** Mme MONTAGNÉ Isabelle, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Madame Bourdin, Adjointe aux Finances, fait part au Conseil de la réception du projet de renouvellement du bail de la caserne de Gendarmerie. Pour rappel, depuis la dissolution du SIVU et la répartition de son actif et de son passif, la Commune de Dourgne, depuis le 1<sup>er</sup> juin 2023, a repris les bâtiments de la Gendarmerie et l'emprunt y référant.

Le bail signé en 2015 arrivant à échéance, il nous est proposé de le renouveler aux conditions suivantes :

- Durée de 9 ans
- Loyer annuel : 30 406.91 €
- Règlement trimestriellement à terme échu
- Loyer révisable triennalement

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la proposition de bail pour les locaux de service et techniques de la Gendarmerie tel que présenté,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents y afférents

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Isabelle MONTAGNÉ

Le Maire,

Dominique COUGNAUD